

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **22 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous devons rester vigilants!

L'Union suisse pour la protection des civils a été fondée il y a plus de 20 ans, dans le but de faire connaître aux autochtones et à la population l'importance que revêt la protection civile en tant qu'élément de la défense nationale. L'Union, dont le secrétariat se trouve à Berne, s'appuie sur ses sections et les nombreuses personnes provenant de tous les milieux qui sont membres individuels ou collectifs de ces sections, implantées dans l'ensemble du pays.

Les quelque 20 000 membres des sections, des organisations apparentées, des communes et des établissements se sentent appelés par une mission: la protection de la population, ainsi que des biens et des installations nécessaires à sa survie. Par le paiement de la cotisation annuelle, qui comprend également l'abonnement à la revue «Protection civile», ils fournissent une contribution financière non négligeable à la cause que défend l'Union. Les buts que cette dernière s'est assignés lors de sa fondation en 1954 n'ont pas tous été atteints; elle a encore beaucoup de pain sur la planche, notamment dans le domaine de l'information.

La fin de la période de haute conjoncture, qui s'accompagne de difficultés financières pour la Confédération, les

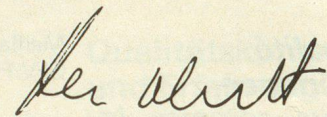
cantons et les communes, risque d'affecter également la protection civile. L'action de l'Union suisse, de ses sections et de chaque membre devient donc vitale et leurs responsabilités s'en trouvent accrues. Il faut rester fidèle à la cause de la protection civile et faire en sorte que, malgré les mesures d'économie, la mise en place de la conception 1971 soit poursuivie; les mesures d'économie ne doivent pas mettre en cause la crédibilité de la protection civile.

Les responsables politiques au niveau de la Confédération, des cantons et des communes ont le devoir d'éviter la voie de la moindre résistance et de ne pas imposer à la protection civile, de manière unilatérale, des restrictions de crédits. Les sacrifices doivent être supportés par tous, pour ne pas affaiblir nos efforts dans le domaine de la défense nationale. La situation internationale n'est pas de nature à nous inciter à relâcher nos efforts dans ce domaine.

Les récents événements obligent les membres de l'Union à ne pas se contenter de belles déclarations en faveur de la protection civile, mais à s'engager de manière personnelle en sa faveur.

Dans les années qui viennent, il ne faut pas escompter que la Confédération augmente sa contribution en faveur de l'Union suisse. Les sections et leurs membres doivent donc s'attendre à accroître leur participation financière, qui permettra d'améliorer la présentation et la diffusion de la revue «Protection civile». Notre Union défend une cause digne de considération. Il est normal que ses membres fassent un effort supplémentaire sur le plan financier.

Nos concitoyens ont un intérêt évident à ce que la protection civile fonctionne le mieux possible; il y va de leur sécurité et de leurs chances de survie. Cette considération devrait inciter tout citoyen conscient de ses responsabilités à apporter sa contribution à l'Union suisse.



Henri Schmitt

Conseiller d'Etat,
Conseiller national

Président central de l'Union suisse
pour la protection des civils

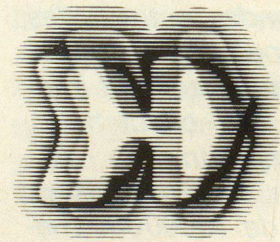
C'est vraiment plus sage!

Les événements de l'année dernière ont rappelé la nécessité de provisions de ménage suffisantes. Mais il ne faut pas attendre que la situation soit critique pour constituer des réserves, car c'est alors l'accaparement général, avec tous ses inconvénients, notamment la rapide montée des prix.

Par le truchement d'une nouvelle affiche, le délégué à la défense nationale économique recommande d'avoir *constamment en réserve* les quantités minimales suivantes par personne: 2 kg de sucre, 1 kg de riz, 1 kg de pâtes alimentaires, 1 kg de graisse et 1 litre d'huile, ainsi que des conserves et autres denrées de bonne conservation, des boissons, du savon et des produits de lessive.



Foire Suisse
Bâle
12-21 avril
1975



La protection civile est présente elle aussi

Dans le cadre de l'Exposition spéciale organisée à l'occasion de l'Année de la femme, l'Office fédéral de la Protection civile montre, dans la Halle 8, les possibilités offertes aux femmes de collaborer dans divers services de la protection civile.

La visite de ce stand est vivement recommandée. Qu'on se le dise!

Protection civile = autoprotection